



## **RAMO 2014-2015- Résumé à l'attention des citoyens -**

### **PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER – FSE**

Le programme Opérationnel FEDER – FSE a été adopté le 22 décembre 2014 (soit 18 mois de programmation)

Le FEDER, fonds européen de développement régional, est doté d'une enveloppe de 148,9M€ répartie en 7 axes prioritaires. Il vise à contribuer à la réalisation des objectifs de l'Union Européenne et de la France en matière de protection de l'environnement et d'utilisation durable des ressources (axe 1, 4 et 12) mais également à la promotion de la cohésion sociale (axe 2, 4 et 6) et à la croissance intelligente fondée sur le renforcement de la compétitivité économique du territoire (axe 3 et 5).

#### **I. Mise en œuvre du FEDER**

3 dossiers ont été programmés à ce jour pour un montant total de 18,6 M€ :

- OS 2.1 : construction de l'hôpital de Petite Terre pour un montant de 17,3M€ - programmation 2015 ;
- OS 1.3 : 3ème tranche des travaux de renforcement de la chaîne de transfert des eaux usées de Mamoudzou vers la STEP du Baobab pour un montant de 1 190 000€- programmation 2016 ;
- OS 3.3 : acquisition de 3 véhicules de transport sanitaire privé de personnes à mobilité réduite par la société Sud Ambulance pour un montant de 50 000€ - programmation 2016

Le taux de programmation du FEDER est passé de 11,64 % en décembre 2015 à 12,47 % après le dernier CRUP du 13/04/2016, ce qui place Mayotte à la 11ème place des 28 régions françaises et à la 2ème place des DOM derrière Saint Martin.

#### **PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION FEDER**

Il convient de programmer en 2016 plus de 18 M€ afin d'atteindre l'objectif minimum de 37,2 M€ représentant 25 % de crédits FEDER programmés à horizon fin 2016

#### **ETAT D'AVANCEMENT DU FEDER**

✓ **AXE 1 (déchets, eau potable, assainissement) = 46,6 M€**

#### **OBJECTIF SPECIFIQUE (OS ) 1.1 (déchets) : 6,8M€**

Aucun dossier n'a été programmé sur cet objectif spécifique.

Pour ce qui concerne la gestion des déchets (6,8 M€ de FEDER), le succès est largement lié à la gouvernance du Syndicat Intercommunal D'Elimination et de VALorisation des déchets de Mayotte (SIDEVAM).

Le SIDEVAM a été alerté sur la nécessité d'élaborer rapidement une programmation financière et calendaire détaillée de réalisation des investissements de façon à mobiliser dans les délais prévus par le PO l'enveloppe FEDER de 6,8 M€ destinée à accroître les capacités de collecte, de traitement et de stockage des déchets ménagers.

Un dossier a été déposé en 2016 concernant le quai de transfert de KAHANI, porté par le Conseil Départemental, pour un montant FEDER demandé de 1,024M€.

### **OBJECTIF SPECIFIQUE (OS ) 1.2 (eau potable) : 14M€**

Le SIEAM a communiqué à la DEAL en fin d'année 2015 un projet de programmation pluriannuelle des investissements (PPI) en matière d'alimentation en eau potable sur la période 2015-2020.

Ce projet de PPI s'appuie sur le schéma directeur d'approvisionnement en eau qui prévoit une augmentation du rythme des forages et la création d'une 3ème retenue. La PPI est de nature à évoluer pour faire face notamment à la situation de crise hydrique connue en 2015/2016. Le montant total du programme s'élève à 88M€ pour la période 2015-2020.

Les projets suivants, d'un coût total de plus de 14 M€, devraient permettre de programmer en 2016 4,6 M€ de FEDER, soit un tiers de l'enveloppe totale dédiée à l'OS 1.2 :

- Transfert eaux brutes retenue Dzoumogné vers l'usine de potabilisation de l'Ouroveni : coût total de 3,5 M€
- Renforcement adduction Bouyouni – Mamoudzou (tranche 1) : coût total de 5,2 M€
- Barrage de l'Ouroveni : acquisitions foncières (4,4 M€) et maîtrise d'œuvre (0,9M€)
- Étude extension usine de potabilisation de l'Ouroveni (0,15 M€)

### **OBJECTIF SPECIFIQUE (OS ) 1.3 (assainissement) : 24 M€**

Fin 2015, le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Mayotte (SIEAM) a communiqué à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) un projet de programmation des investissements sur la période 2015-2020 qui s'appuie sur le schéma directeur d'assainissement et sa tierce expertise. Le montant total du programme s'élève à 132 M € pour la période 2015-2020 sous réserve d'emprunts accordés par les bailleurs. Le SIEAM sera mobilisé en moyenne à hauteur de 15% de l'investissement. Cette programmation représente un rythme de 23M€ par an en moyenne à investir sur le seul volet de l'assainissement, ce qui est plus de trois fois supérieur à ce qui a été réalisé sur la période 2008-2014.

Les projets suivants, pour lesquels l'Office National des Eaux et les Milieux Aquatiques (ONEMA) a validé sa participation, représentent un coût total de 25 M€ et devraient permettre de programmer en 2016 plus de 7 M€ de FEDER, soit un tiers de l'enveloppe totale de 24M€ de FEDER dédiée à l'OS 1.3 :

- Étude devenir des boues de stations d'épuration (STEP) (0,1M €)
- Travaux de renforcement de la chaîne de transfert Mamoudzou – T4 (3,5 M€ dont 1,12 M€ FEDER)
- Système d'assainissement des eaux usées du centre (tranche 1) – STEP et réseaux (20 M€ dont 6,32 M€ FEDER)
- Étude conception STEP Petite Terre (0,5 M€ dont 0,16 M€ FEDER)
- Acquisition foncière Mamoudzou Sud (0,45 M€ dont 0,144 M€ FEDER)
- Étude de Maîtrise d'œuvre des eaux usées Boueni (0,5 M€)

En 2016, 3 dossiers ont déjà été déposés et sont en phase d'instruction pour un montant FEDER demandé de 7,44 M€. (4<sup>ème</sup> tranche de travaux de renforcement de la chaîne de transfert des eaux usées de Mamoudzou vers la STEP BAOBAB ; STEP du centre).

**OBJECTIF SPECIFIQUE (OS ) 1.4 (tourisme durable) : 1,8 M€**

Cet objectif spécifique doit permettre d'augmenter le nombre de sites naturels offrant des prestations de découverte sur le lagon, adhérentes aux chartes de bonnes pratiques et/ou labellisées écotourisme. L'objectif est ainsi de passer d'un taux de 20 % de sites offrant ces prestations de tourisme durable en 2014 à un taux de 40% en 2023 (indicateur de résultat). Afin d'atteindre cet objectif, il est prévu d'augmenter de 20 le nombre de sites naturels bénéficiant d'une meilleure protection de la biodiversité (indicateur de réalisation).

Un 1<sup>er</sup> appel à projets a été lancé du 14/12/2015 au 14/03/2016.

4 dossiers ont été déposés par les communes de Bandrélé, Tsingoni et Sada, représentant un montant total de FEDER de 618 950 € (soit 1/3 de l'enveloppe totale) :

Par ailleurs, le FEADER finance des actions de même nature avec un taux de cofinancement largement supérieur au taux FEDER (75% pour le FEADER contre 32,8% pour le FEDER) et la ligne de partage entre le FEDER et le FEADER est difficile à mettre en pratique.

✓ **AXE 2 (offre sanitaire et médico-sociale) = 34,2 M€**

**OBJECTIF SPECIFIQUE (OS ) 2.1 (construction hôpital de Petite Terre) : 17,3 M€**

Le comité régional unique de programmation (CRUP) du 14/12/2015 a validé la programmation du dossier relatif à la réalisation de l'hôpital de Petite Terre pour un montant de 17,3 M€ permettant d'atteindre un taux de programmation de 11,6 % du total du PO FEDER.

**OBJECTIF SPECIFIQUE (OS ) 2.2 (Accroître les capacités et la qualité d'accueil dans les Centres médico-sociaux (CMS) et les centres de protection maternelle infantile (PMI) : 11 M€**

Le PO prévoit de financer la réhabilitation de 10 PMI et la construction d'un CMS à Kawéni. Cet objectif spécifique est ouvert sous forme de guichet.

Aucun dossier n'a été déposé à ce jour par le Conseil départemental.

**OBJECTIF SPECIFIQUE (OS ) 2.3 (Accroître en capacité et en qualité le nombre de places d'hébergement de jeunes en situation d'insertion professionnelle) : 6M€**

Aucun appel à projet n'a été lancé en 2015.

Un appel à projets a été lancé du 1/02 au 2/05/2016.

Sont éligibles, dans la perspective d'une insertion professionnelle améliorée, les études et projets d'investissement visant à créer, en faveur des jeunes de 16 à 26 ans, des capacités d'hébergement supplémentaires et des outils pédagogiques.

Bénéficiaires éligibles : établissements publics, associations, collectivités locales, BSMA.

✓ **AXE 3 (recherche, innovation, compétitivité des entreprises) = 18,5 M€**

### **OBJECTIF SPECIFIQUE (OS ) 3.1 (Augmenter le nombre de créations d'entreprises pérennes) : 2M€**

Cet OS est ouvert sous forme de guichet. Aucun dossier n'a été déposé mais les perspectives de programmation des projets d'investissements des structures d'accompagnement des entreprises et porteurs de projets en 2016 sont les suivants :

- L'Agence de Développement et de l'Innovation de Mayotte (ADIM), en cours de création sous la forme d'un groupement d'intérêt public (1ère assemblée générale prévue en avril 2016), pourrait déposer un dossier de demande de FEDER au cours du second semestre 2016.
- L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) devrait déposer un dossier en septembre 2016 pour l'installation d'une nouvelle agence à Chiconi.
- La chambre de commerce et d'industrie (CCIM) envisage de déposer un dossier portant sur les travaux d'aménagement et de mise aux normes des anciens locaux de la SIM pour accueillir la « maison de l'entreprise ».

### **OBJECTIF SPECIFIQUE (OS ) 3.2 (Augmenter le nombre de nouveaux produits et services créés ou améliorés sur le territoire) : 6,5 M€**

En ce qui concerne les actions de développement des réseaux d'acteurs de l'innovation (aucun dossier déposé à ce jour dans le cadre du guichet), la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) fait savoir que des groupements d'entreprises (GEMTIC, GEMTOUR) et l'association APAPAMAY pourraient porter des projets répondant aux besoins des opérateurs privés et publics susceptibles d'être intéressés (rectorat, organismes de formation, Pôle Emploi etc.)..

### **OBJECTIF SPECIFIQUE (OS ) 3.3 (Créer de nouveaux emplois à travers une amélioration de la capacité individuelle des PME à financer et développer de nouveaux produits et services) : 10M€**

4 appels à projets ont été lancés au cours de l'été 2015 dans les secteurs du tourisme, du BTP, du transport et de l'agroalimentaire.

| Intitulé AAP                               | Nombre de dossiers déposés | Nombre de dossiers complets | Nombre de dossiers classés sans suite |
|--|----------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|
| Agroalimentaire et restauration collective | 5                          | 5                           | 0                                     |
| Transport et logistique                    | 5                          | 4                           | 1                                     |
| BTP  | 5                          | 3                           | 2                                     |
| Tourisme                                   | 17                         | 12                          | 5                                     |
| TOTAL                                      | 32                         | 24                          | 8                                     |

✓ **AXE 4 (énergie et transports) = 27,1 M €**

### **OBJECTIF SPECIFIQUE (OS ) 4.1 (Accroître la part des EnR dans le bilan d'énergie produite) : 1,5 M€**

Le FEDER soutient les études sur le potentiel de la biomasse, les bilans carbone, les projets dans les domaines du stockage de l'énergie, l'hydraulique et le solaire photovoltaïque.

Modalités de mise en œuvre : guichet (aucun dossier déposé à ce jour).

**OBJECTIF SPECIFIQUE (OS ) 4.2 et 4.3 (Réduire la consommation énergétique des entreprises et des bâtiments publics) : 1,5 M€ chacun**

Aucun appel à projet n'a été lancé en 2015 sur ces OS.

Un appel à projets a été ouvert sur chacun des OS 4.2 en 2016 (« Réduire la consommation énergétique des entreprises ») et 4.3 (« Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics ») du 01/03 au 01/06/2016.

**OBJECTIF SPECIFIQUE (OS ) 4.4 (Augmenter l'utilisation des infrastructures urbaines de transport) : 22,6M€**

Les projets éligibles au titre de cet OS sont les suivants :

- acquisition par le Conseil départemental de 2 nouveaux amphidromes de grande capacité,
- projet de transports en commun urbain (TCU) porté par la ville de Mamoudzou,
- projet de transport en commun interurbain en ligne régulière (TCI porté par le Conseil départemental) qui vise à créer des lignes et des gares routières relais, en lien avec le PEM (pôle d'échange multimodal) de Mamoudzou.

Le soutien du FEDER reste conditionné à la formalisation d'un plan global des transports pour l'île (avec des priorités d'investissement identifiées et validées de façon consensuelle) ainsi que la mise en place d'une gouvernance commune sous la forme d'un syndicat mixte (structure de gouvernance comprenant au minimum la ville de Mamoudzou et le Conseil départemental). Le FEDER ne cofinancera que des projets articulés entre eux de manière cohérente, dont les coûts d'exploitation auront été déterminés précisément et dont les modalités de gestion auront été définies de façon partenariale par tous les acteurs concernés.

Seul un dossier de demande de subvention FEDER a été déposé au titre de l'OS 4.4 par le Conseil départemental en 2015 pour les études de maîtrise d'œuvre relative aux aménagements du réseau de transport interurbain (306 K€ sur un total de 470K€). L'instruction de ce dossier est suspendue aux résultats du PGTD dont le calendrier prévisionnel de réalisation est le suivant :

- ✓ septembre 2015 : lancement de l'étude PGTD
- ✓ 28 janvier 2016 : présentation du diagnostic et des pistes de scénarii
- ✓ Avril 2016 : présentation des 3 scénarii de plan et choix du scénario
- ✓ Juin 2016 : présentation du scénario de plan retenu
- ✓ Septembre 2016 : présentation des fiches actions et de l'organisation de la gouvernance pour la mise en œuvre du plan

Le dossier concernant l'acquisition des amphidromes a été déposé par le Conseil départemental en 2016.

- ✓ **AXE 5 (desserte portuaire) = 6 M €**

En 2015, MCG a déposé le 17/08/2015 un dossier de demande de subvention FEDER pour le développement de la desserte portuaire portant sur un montant total de 16 620 000. Ce dossier a été présenté en comité de programmation en 2016 avec un avis défavorable.

- ✓ **AXE 6 (numérique) = 5M €**

#### **OBJECTIF SPECIFIQUE (OS ) 6.1 (Finaliser la couverture haut débit du territoire) : 3,75 M€**

En janvier 2016, le Conseil départemental a lancé un avis d'appel public à la concurrence concernant la conception, la réalisation, exploitation et la maintenance de la boucle du sud. Il devrait déposer un dossier de demande de subvention FEDER en 2016 dès que l'analyse des offres sera finalisée.

#### **OBJECTIF SPECIFIQUE (OS ) 6.2 (Amorcer la dynamique du Très Haut Débit à Mayotte) : 1,25 M€**

Aucun dossier n'a été programmé en 2015.

- ✓ **AXE 12 (allocation RUP) =2,8 M € (taux intervention moyen : 62 %)**

Aucune programmation en 2014 et 2015.

## **II. Mise en œuvre du Fonds Social Européens – état d'avancement**

Le Fonds Social Européen (FSE) est le fonds européen dédié à l'inclusion sociale, à l'insertion et à la formation professionnelle.

A Mayotte pour la période 2014-2020, il est doté de 65,5M€.

- ✓ Etat des lieux

### Gouvernance

Depuis Septembre 2014, le SGAR de Mayotte pilote la mise en œuvre du FSE. Il s'agit d'une exception dans le paysage national puisque cette mission est normalement confiée aux Direccte.

### Animation

L'animation du programme FSE a débuté en Mars 2015, soit 2 mois et demi après l'adoption du PO FEDER-FSE par la Commission Européenne :

- trois vagues d'appels à projets ont été ouvertes : en Mars 2015, Juin 2015 et Février 2016

- 13 objectifs spécifiques (OS) ouverts sur un total de 16 OS ;

- l'animation s'est faite en parallèle de la dynamique lancée sur l'Initiative Emploi des Jeunes : il s'agit en effet des mêmes acteurs mobilisables sur le territoire, tant pour le volet gestion (services de l'État en partenariat avec le Conseil Départemental) et acteurs de l'emploi, de l'insertion et de l'inclusion sociale (associations, organismes de formation, et acteurs du service public de l'emploi).

### Programmation

A ce jour, 11 opérations ont été programmées, pour un montant total de près de 3 M€ soit 4.3 % de l'enveloppe disponible.

#### 1er appel à projets (AAP) : mars 2015 :

OBJECTIF SPECIFIQUE (OS ) 7.1 : 1 dossier programmé: 403 123,19 €

OS 8.3 : 3 dossiers programmés : 180 602.97€

OS 10.3 : 2 dossiers programmés : 877 562.46€

#### 2ème appel à projets (AAP) : juin 2015

OS 8.1 : 4 dossiers déposés, aucun programmé

OS 9.1 : 1 dossier programmé : 99 460,20€

OS9.2 : 1 dossier programmé : 155 815.23€

OS9.3 : 1 dossier programmé sur deux dossiers déposés : 278 473€

OS10.1 : 7 dossiers déposés, 2 programmés : 562 542.21€

- ✓ Perspectives à court et moyen terme

#### Animation

La Préfecture a lancé mi-Février 2016 l'ouverture d'appels à projets FSE pour 4 objectifs spécifiques concernant les thématiques suivantes :

- L'accès à l'emploi et à la formation des demandeurs d'emploi ou inactifs par la personnalisation de l'accompagnement (objectif 7.1)- un dossier déposé et en cours d'instruction ;
- L'insertion professionnelle et l'accès à la formation qualifiante des demandeurs d'emploi, notamment de longue durée, par le soutien à des initiatives partenariales locales et des expérimentations innovantes (objectif 7.5), 5 dossiers déposés en cours d'instruction ;
- l'augmentation de la création d'entreprises par les personnes les plus éloignées du marché du travail (objectif 7.6), aucun dossier déposé ;
- La professionnalisation des équipes au contact des besoins sociaux de la population (objectif 10.2), 3 dossiers déposés en cours d'instruction.

5 dossiers ont été déposés au titre de l'OS 7.6, 3 dossiers au titre de l'OS 10.2 et 1 dossier au titre de l'OS 7.1

#### Programmation

L'objectif fixé par la Commission européenne (DG Regio) est de 25% de l'enveloppe disponible d'ici fin 2016.

La capacité de trésorerie et les potentielles difficultés des opérateurs à mobiliser des cofinancements (collectivités et secteur associatif) risquent d'être un frein à la programmation.

#### Gestion

Le SGAR / Pôle Affaires Européennes s'attache à respecter les différentes étapes de la piste d'audit. Pour le FSE, les principales échéances de gestion sont les suivantes :

- Rédaction des **conventions** de tous les dossiers programmés : toutes les conventions ont été co-signées ; les dernières sont en cours d'attribution.

- Des **visites préventives** ont été mises en place sur l'IEJ début 2014 pour accompagner les opérateurs dans leur rôle de bénéficiaire de fonds européens ; elles ont été étendues aux bénéficiaires du FSE
- Traitement des **bilans** : plusieurs ont été déposés et sont en cours d'instruction. Il conviendra de les traiter rapidement, sous réserve de disposer des effectifs nécessaires afin de pouvoir rembourser les opérateurs des dépenses engagées
- **Paiement** : le paiement du FSE intervient en remboursement des dépenses réalisées par les opérateurs. Ceux-ci doivent donc disposer d'une trésorerie suffisante. Afin d'établir un rythme de paiement rapide, il est indispensable d'être désigné officiellement « autorité de gestion » par la Commission Interministérielle de Coordination des contrôles (CICC).

\*\*\*